

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 10 juillet 2023

Délibération n° CP-2023-2560

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Marcy-l'Etoile

Objet : Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain nu situées 1172 avenue Marcel Mérieux et appartenant à la société par actions simplifiées (SAS) IP1R

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 23 juin 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Jérôme Bub

Présents : M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira), Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Camus (pouvoir à Mme Groperrin), Mme Fournillon (pouvoir à M. Vincent), M. Pelaez (pouvoir à M. Geourjon), Mme Sibeud (pouvoir à Mme Frier).

Commission permanente du 10 juillet 2023**Délibération n° CP-2023-2560**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Marcy-l'Etoile

Objet : Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain nu situées 1172 avenue Marcel Mérieux et appartenant à la société par actions simplifiées (SAS) IP1R

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le rapport du 21 juin 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte et désignation du bien à acquérir

Dans le cadre de l'aménagement du cheminement piéton situé avenue Marcel Mérieux à Marcy-l'Etoile, la Métropole de Lyon doit acquérir une bande de terrain nu, d'une superficie globale de 203 m², constituée des parcelles cadastrées AR 338, AR 340 et AR 343, sises 1172 avenue Marcel Mérieux et appartenant à la SAS dénommée IP1R, laquelle est représentée à l'acte par la société Icade promotion.

II - Conditions de l'acquisition

Aux termes du compromis de vente, la société cède, à la Métropole, l'emprise de terrain nu, à titre gratuit, bien cédé libre de toute occupation.

En outre, la Métropole fera procéder à sa charge aux travaux suivants :

- déplacement du poteau incendie,
- suppression de l'entrée charretière existante et réalisation d'une nouvelle entrée charretière,
- reprise des revêtements en béton désactivé sur l'emprise acquise et le trottoir existant respectant les altimétries des entrées de commerces et bâtiments d'habitation,
- dépose et repose des barrières existantes.

Ces travaux, rendus indispensables par le recoupement de la propriété, ne sont pas une contrepartie de la cession gratuite.

Afin de permettre le commencement de ces travaux, il a été convenu entre les parties une jouissance anticipée des parcelles à compter du jour où la présente délibération sera devenue exécutoire. Ce transfert de jouissance prendra fin à la date de la signature de l'acte authentique de vente, étant précisé que la réitération interviendra au plus tard le 15 octobre 2023.

À l'issue de l'acquisition, les biens seront intégrés au domaine public de voirie métropolitain après réalisation des travaux.

La direction de l'immobilier de l'État n'a pas été consultée, la présente acquisition se réalisant en-deçà du seuil de 180 000 €, conformément à l'arrêté ministériel du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole, à titre gratuit, des parcelles de terrain nu cadastrées AR 338, AR 340 et AR 343, d'une superficie globale de 203 m², situées 1172 avenue Marcel Mérieux à Marcy-l'Etoile et appartenant à la SAS IP1R, dans le cadre de l'aménagement piéton de ladite avenue.

2° - Autorise le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 23 janvier 2023 pour un montant de 125 000 000 € en dépenses sur l'opération n° 0P07O7856.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 21, pour un montant de 700 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

5° - Cette acquisition, à titre gratuit, fera l'objet d'écritures d'ordre au chapitre 041 en dépenses et en recettes sur l'opération n° 0P07O2752.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 11 juillet 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230710-307352-DE-1-1 Date de télétransmission : 11 juillet 2023 Date de réception préfecture : 11 juillet 2023
